

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2023/275/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

DÉRIVES MAFIEUSES : RESTITUTION DES ATELIERS

SBARAGLII MAFFIOSI : RISTITUZIONE DI L'ATELLI

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**



ASSEMBLEA DI
CORSICA

Raportu
di a Presidente di l'Assemblea di Corsica

Sbaraglii maffiosi : restitutione di l'attelli

**Commission Permanente de l'Assemblée de Corse
25 octobre 2023**

Le 26 juillet 2023, la Commission Permanente élargie, instituée afin de superviser le cycle de travail consacré aux dérives mafieuses, s'est réunie dans le Salon Danielle Casanova du Gran Palazzu à Ajaccio.

Il s'agissait, dans le respect d'une démarche innovante et participative, de restituer l'ensemble des actions menées ainsi que des réflexions et propositions issues des ateliers thématiques auxquels ont pris part élus et membres de collectifs ou associations.

L'objet de ce rapport est de prendre officiellement acte, lors d'une séance publique de la Commission Permanente réunie dans son format délibérant, de la conclusion de cette phase de travail et de livrer officiellement et publiquement le fruit des travaux engagés en ateliers afin de nourrir la réflexion qui sera menée par le Conseil exécutif dans le cadre d'un rapport qu'il soumettra à l'Assemblée de Corse.

C'est dans ce contexte que vous trouverez en annexe de ce rapport, le compte-rendu de la Commission Permanente élargie du 26 juillet.

Au-delà de ce document qui fait fidèlement état des propos et échanges, il appartient à la Présidente de l'Assemblée de Corse de revenir sur cet exercice de démocratie et de dialogue, mis en place par notre Assemblée en précisant le contexte dans lequel ces travaux se sont tenus, mais aussi en proposant une synthèse objective et transversale des réflexions et conclusions auxquels les participants sont parvenus.

Enfin, et dans la continuité de son propos tenu à l'occasion de la séance extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses du 18 novembre 2022, *« il est de notre responsabilité collective de débattre aujourd'hui de dérives qui portent atteinte à la vie humaine, au fonctionnement de la vie sociale et surtout qui sapent toute idée de liberté et de progrès. Conformément à l'article 1er de notre règlement intérieur, nous devons défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse... et ce, y compris lorsqu'une de ses marges met en péril l'ensemble du corps social »*, la Présidente souhaite par le biais de ce rapport soumettre, à l'attention de la Commission Permanente, deux dispositifs que l'Assemblée de Corse de par ses prérogatives pourrait proposer afin d'agir en responsabilité et ainsi ancrer la lutte contre les dérives mafieuses dans le fonctionnement de notre institution.

1. Rappel de la démarche

A la suite des engagements pris au cours de l'année 2019, dans un contexte politique marqué par l'assassinat de Massimu Susini, l'Assemblée de Corse s'est réunie à titre extraordinaire le 18 novembre 2022 pour une session consacrée aux dérives mafieuses.

Cette session attendue et particulièrement suivie par les organisations impliquées sur le terrain dans la lutte contre les dérives mafieuses, d'ailleurs représentées dans le public, s'est déroulée avec l'ensemble des sensibilités politiques représentées à l'Assemblée de Corse.

Cette séquence est d'ailleurs venue s'inscrire dans le prolongement d'une démarche entamée au cours des précédentes mandatures (commission Violence sous la Présidence de Dominique Bucchini, cycle d'auditions sous la Présidence de Jean-Guy Talamoni).

Lors de cette session, dont la préparation a nécessité la mise à jour des auditions précédemment menées, le choix a été fait d'offrir aux collectifs et associations une instance où dialoguer directement, sur leurs attentes et les enjeux, avec les élus de l'Assemblée de Corse. Notre choix s'est alors porté sur la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse que nous avons réunie dans un format inédit, en l'élargissant aux Présidents des groupes politiques, aux instances consultatives et à des représentants des collectifs et associations.

A l'issue de la séance publique, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la résolution n° 2022/E5/03 qui :

- Exprime et affirme la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique et apaisée ;
- Définit les dérives mafieuses comme « *toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique* » ;
- Rappelle que les réponses policières et judiciaires aux dérives mafieuses relèvent exclusivement des compétences régaliennes ;
- Acte la mise en place d'un cycle de travail de cinq mois avec les élus de la Corse ;
- Sélectionne cinq thèmes prioritaires : i. Ethique et politiques publiques ; ii. Secteurs économiques particulièrement exposés ; iii. Drogues, commerces illicites ; iv. Dérives mafieuses : - Instruments d'analyse et de quantification - Procédure, droit et politique pénale : v. Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux ;
- Convient qu'un rapport sera proposé par le Conseil exécutif à l'issue des travaux.

Le 17 février 2023, s'est donc tenue la deuxième réunion de la Commission Permanente élargie afin d'installer officiellement cinq ateliers thématiques conformément aux termes de la délibération et présenter à l'ensemble des parties prenantes une méthode de travail commune.

Les travaux se sont organisés selon une logique progressive prévoyant i. la réalisation d'un état des lieux ; ii. l'identification de problématiques ; iii. la réalisation d'auditions et d'approfondissements ; iv. l'élaboration d'un livrable de synthèse pour parvenir à nourrir le rapport du Conseil exécutif.

Les ateliers ont d'ailleurs été composés dans le respect d'un juste équilibre entre Conseillers exécutifs, conseillers territoriaux et membres des collectifs et associations et organisés autour d'un coordinateur et de deux rapporteurs, désignés parmi les élus ou les membres des instances consultatives (CESECC et Assemblea di a Ghjuventù).

Chaque atelier a également pu bénéficier du soutien des services de l'Assemblée de Corse et / ou du Secrétariat Général du Conseil exécutif.

2. Synthèse des travaux

Les travaux en ateliers se sont tenus entre le 18 février et le 20 juillet 2023.

Ils ont permis de mener un certain nombre d'activités dont il est possible de rendre compte de manière objective et factuelle :

- Atelier 1 Ethique et politiques publiques : 5 réunions, 4 auditions, 14 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 2 Secteurs économiques particulièrement exposés : 8 réunions, 6 auditions, 7 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 3 Drogues, commerces illicites : 6 réunions, 5 auditions, une synthèse
- Atelier 4 Dérives mafieuses : - Instruments d'analyse et de quantification - Procédure, droit et politique pénale : 11 réunions, 6 auditions, 5 contributions écrites, une synthèse
- Atelier 5 Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux : 5 réunions, 3 auditions, 1 contribution écrite, une synthèse

En 5 mois, ont ainsi été organisées 35 réunions de travail et 24 auditions, ce qui représente un travail considérable et qui démontre l'engagement et la disponibilité des membres des ateliers.

Afin d'illustrer la qualité des approfondissements menés, le programme des auditions réalisées est ici porté à la connaissance de la Commission Permanente délibérante.

- Auditions de Personnalités Qualifiées/ Experts :
 - Economie : Clotilde Champeyrache (*ateliers 2 et 3*)
 - Histoire : Charlotte Moge (*atelier 5*)
 - Sociologie : Thomas Sauvadet, Michel Kokoreff (*atelier 3*)
 - Psycho-sociologie : Joëlle Bordet (ENSB) (*atelier 5*)
 - Droit pénal / Sciences criminelles : Pr. Olivier Cahn, Pr. Raphaëlle Parisot, Pr. Xavier Pin (*atelier 4*)
 - Magistrats : Procureur Francesco Menditto, Président Guillaume Cotelle (*atelier 4*)
 - Associations, fondations, ONG : Président Patrick Baudoin (LDH) (*atelier 4*), Chiara di Gaetano & Tatiana Giannone (Libera) (*atelier 3*), Jean-François Bernardini (Umani) (*atelier 5*)
- Elus/ acteurs/ Agents :
 - Député Jean-Félix Acquaviva (*atelier 2*)
 - Député Paul-André Colombani (*atelier 2*)
 - Guy Armanet, président de l'OEC (*atelier 2*)
 - Don Georges Gianni, Président du Syvadec (*atelier 2*)
 - Antoine Vallecalle, Directeur de la SAFER (*atelier 2*)
 - Marie-France Bereni-Canazzi, Présidente du CEPP (*atelier 1*)
 - Laetitia Pekle, DGA Collectivité de Corse (*atelier 1*)
 - Serge Tomi, Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse (*atelier 1*)
 - Maël Tostain-Leonetti, conseiller juridique au CE (*atelier 1*)

3. Enseignements

À la suite des travaux menés, sans rentrer dans le détail de la restitution orale dont le compte-rendu est annexé ou dans les productions écrites de chaque atelier, il semble utile, si non indispensable, de tenter un exercice de synthèse objective de cette démarche dans ce qu'elle a pu apporter à notre réflexion commune en matière de dérives mafieuses, et plus globalement à notre manière de construire le débat public sur un sujet d'une telle importance.

En premier lieu, est à saluer la constitution (entre Commission Permanente élargie et ateliers) d'un espace « inédit » de concertation, véritable interface entre les élus et la société civile.

Par ce biais, nous avons collectivement contribué à la libération de la parole, à la confrontation des points de vue.

À travers nos paroles et nos écrits, nous avons apporté un premier élément de réponse à cette « loi du silence » évoquée dès lors que l'on aborde la question des dérives mafieuses ou celle de la violence.

Dans un deuxième temps, il est à se réjouir de la matière riche et complexe qu'élus et membres de collectifs et associations ont contribué à produire et organiser dans le cadre de débats, parfois divergents mais socialement utiles voire salutaires.

Cet exercice collectif a également eu le mérite de révéler notre capacité à faire synthèse et à convoquer les expertises nécessaires, ce que démontre la mobilisation importante de références scientifiques, d'expertises ou de bonnes pratiques étrangères. Le regard extérieur ayant permis parfois de dépassionner le débat pour agir comme un accélérateur de conscience.

Enfin, et ce point sera développé par la suite, ce travail a permis de faire émerger de nombreux invariants. Qu'ils soient relatifs à l'état des lieux, aux enjeux, aux propositions, ou qu'ils se réfèrent aux divergences de vue, ce sont ces constantes qui représentent les points clés de la réflexion à mener afin de passer à une phase de riposte.

La phase d'état des lieux - ou de diagnostic - organisée dans chaque atelier laisse ainsi apparaître une convergence transversale sur un certain nombre de constats, ci-dessous résumés.

Encadré n° 1 : invariants sur l'état des lieux concernant les dérives mafieuses et les enjeux associés

Le contexte économique, social, sociologique, éducatif, et les indicateurs de faible performance, est désigné de manière assez unanime comme un terreau favorable à plusieurs types de dérives, dont les dérives mafieuses.

À ce contexte, s'ajouterait un éclatement des compétences publiques facilitant l'émergence de ces dérives.

Le désengagement de l'État sur cette question semble acté, en atteste l'absence

des autorités compétentes qui ont systématiquement décliné toute forme de participation à ce cycle de travail (auditions, échanges...) ne mettant ainsi aucune information à disposition de l'Assemblée de Corse et de ses élus.

Dans ce cadre, la perspective historique (relation de la Corse à l'État dans l'époque contemporaine) et géographique (contraintes de l'insularité) doit être prise en compte dans l'explication du phénomène sans qu'elle ne soit à considérer comme un déterminisme.

De la même façon, il apparaît que l'appréhension et la connaissance des phénomènes à l'œuvre repose essentiellement sur l'interconnaissance, la documentation officielle, et plus encore officieuse, ou sur les données collectées par les associations et collectifs.

Il existe donc de fait une difficulté pour décrire objectivement et quantitativement les phénomènes dénoncés par manque de données objectivées, leur non-production ou leur non-transmission par les autorités compétentes.

Sur un autre plan, certains domaines d'application des politiques publiques ou de secteurs économiques sont systématiquement désignés comme étant exposés, il s'agit en particulier de l'immobilier et du foncier, des déchets, ou encore des marchés publics.

Enfin, sur le plan des solutions, certains territoires sont érigés en modèles et bonnes pratiques (notamment en Italie) mais l'analyse comparative des situations reste fragile.

Sur la base de ces éléments de diagnostic largement partagé, 5 enjeux ressortent de manière quasi systématique des ateliers :

1. Il existe une attente forte vis-à-vis de la puissance publique, l'élu étant reconnu comme ayant un rôle central (notions d'exemplarité, responsabilité et intégrité), bien que le rôle de la société civile soit appréhendé comme indispensable et complémentaire.
2. La proximité et l'insularité agissent comme des facteurs d'amplification du phénomène (interconnaissance, réputation, imitation) mais pourraient également constituer une amorce de solution (réintroduire des repères).
3. La dimension sociologique de la dérive mafieuse et de la criminalité nécessite une analyse fine et une approche structurée, actuellement inexistante en Corse.
4. L'accès à la donnée (décisions publiques, statistiques ou rapports dits « sensibles ») tout comme la nécessité de construire de la donnée adaptée à la réalité spécifique de l'île pour combler un « déficit de savoir » sont des questions récurrentes à des fins de contrôle, de meilleure appréciation des phénomènes et de transparence ou meilleure information des citoyens.
5. Les secteurs publics, économiques et infrastructures stratégiques doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part de la puissance publique.
6. L'enjeu identitaire, notamment chez les jeunes doit être questionné.
7. L'éducation, la culture, et le développement de l'esprit critique apparaissent comme les remparts les plus solides face aux dérives mafieuses

En plus d'établir un constat, les ateliers ont permis d'identifier des propositions de court, moyen et long terme à destination de la puissance publique.

Au cours de cette phase, plus perspective, il a parfois été possible de converger autour des propositions suivantes :

- Demander formellement aux Services de l'Etat l'ensemble des informations et données disponibles sur les dérives mafieuses, la criminalité organisée, les drogues et les commerces illicites ;
- Encourager les recherches de spécialistes et universitaires dans les domaines ciblés afin de mieux qualifier le phénomène ;
- Créer un dispositif de suivi (type observatoire) ;
- Réviser la gouvernance et optimiser les compétences dans de nombreux secteurs dans un souci de maîtrise publique, de synergie et d'efficacité ;
- Envisager des dispositifs de suivi, de contrôle, des leviers juridiques systématiques pour s'assurer que les dérives mafieuses n'infiltrerent des secteurs dits stratégiques ;
- Favoriser la transparence des actions des élus et des décisions publiques ;
- Promouvoir une plus grande implication citoyenne dans la construction des politiques et leur suivi (instances dédiées notamment des Commissions/ Conférences) ;
- Engager une stratégie offensive de prévention et de diffusion de la culture de la légalité ;
- Intensifier les actions en faveur de la jeunesse (sensibilisation et formation) ;
- Poursuivre la réflexion commune et favoriser l'engagement de tous.

Toute démarche de débat et de construction collective se heurte à la permanence de divergences, d'appréciations diverses et « nœuds » que seule une trajectoire commune et un travail de long terme peuvent permettre d'atténuer ou de dépasser.

C'est dans cet esprit, qu'il convient également de restituer les points de discussion encore ouverts qui nécessiteront des échanges à l'avenir.

Il est du devoir de la Présidente de l'Assemblée de Corse de les porter à la connaissance de tous.

Ainsi, sans caricaturer les positions exprimées, il apparaît, que 4 points majeurs de divergence subsistent.

Encadré n° 2 : les principaux points de divergence identifiés

Le premier concerne la représentation du phénomène que se font les différentes parties prenantes. L'appréciation varie au sujet du niveau de contrôle du territoire exercé par les pratiques mafieuses, variation que l'on retrouve dans la perception du degré d'infiltration des secteurs non lucratifs. De la même manière, toutes les parties prenantes ne reconnaissent pas l'existence en Corse d'un consensus social associé à la présence de dérives mafieuses, consensus observé dans d'autres contextes (certaines zones d'Italie par exemple où a pu exister une forme de légitimation de la Mafia).

Le deuxième concerne les représentations du rôle de la sphère publique et de la sphère privée. Des divergences persistent sur la notion de maîtrise publique qui serait un rempart contre les dérives mafieuses, banalisant l'idée d'une forte

infiltration de ces dérives dans le privé, et dans certains secteurs, particulièrement ciblés.

Le troisième est relatif au domaine judiciaire. Là où certains dénoncent l'inaction de la justice et la non-application des outils existants, d'autres s'accordent autour de la nécessité de disposer de nouveaux leviers d'action (juridictions d'exception et nouvelles réponses pénales par exemple).

Enfin, sur le plan du contrôle, la mise en doute de l'efficacité des dispositifs et structures existants légitime pour certains la création d'instances nouvelles contrairement à d'autres qui exigent leur meilleur fonctionnement ou rationalisation.

Autour de ces divergences, les débats, parfois animés, ont également convoqué les grands principes des libertés publiques ou encore de sécurité / légalité. Cela démontre la hauteur et l'utilité de la démarche engagée. En effet, là où les questions de liberté, de responsabilité et d'engagement citoyen sont mobilisées, cela signifie que l'on touche à l'essence du vivre ensemble et que l'on questionne notre capacité à faire société, ce qui est extrêmement positif.

4. Premières propositions de la Présidente de l'Assemblée de Corse

Forte de ces échanges et de cette première synthèse, et dans le cadre des prérogatives de l'Assemblée de Corse, la Présidente porte à l'attention de la Commission Permanente deux mesures qui pourraient s'intégrer aux réflexions du Conseil exécutif.

Il s'agit en premier lieu d'envisager la constitution d'un centre de ressources sur le site internet de l'Assemblée de Corse, à l'instar de ce qui existe dans de nombreuses régions italiennes, afin de permettre la mise à disposition de la documentation produite et ainsi la valoriser, d'alimenter la donnée disponible sur les dérives mafieuses, et de diffuser une forme de culture de la légalité.

Deuxièmement, afin de faire vivre l'espace de dialogue que nous avons collectivement construit au cours de ces mois de travail ensemble, la Présidente souhaite voir approfondie la possibilité de créer une Conférence Permanente sur les dérives mafieuses qui pourra ainsi prendre le relai de la Commission Permanente élargie et qui pourrait se réunir annuellement afin de débattre de ce sujet, alimenter l'observation du phénomène, faire évoluer les mesures et dispositifs créés.

À travers ce rapport, il vous est donc proposé de prendre acte des travaux menés et de clore officiellement ce cycle avec la transmission officielle de l'ensemble de la documentation au Conseil exécutif de Corse.